

PARTOUT, POUR TOUS, LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN





# Le Département contribue à la réussite scolaire des collégiens

e Conseil départemental du Var attribue, sur critères sociaux, une aide supplémentaire aux collégiens externes varois.

Cette bourse départementale permet d'alléger la charge des familles pour la scolarisation de leurs enfants.

Le montant : 130 € maximum

## **À NOTER**

Près de 2 200 collégiens bénéficient chaque année de cette bourse départementale.

300 000 euros par an, c'est le budget du Département pour le versement de la bourse départementale.

### Les conditions :

- être domicilié dans le Var
- bénéficier d'une bourse nationale à l'échelon 2 ou 3 pour l'année considérée
- être scolarisé dans un collège public ou privé
- être externe (les collégiens demi-pensionnaires quant à eux, peuvent prétendre à l'aide à la restauration)

#### Comment en bénéficier ?

Les demandes de bourse peuvent être effectuées à partir d'un ordinateur ou d'un smartphone sur le site https://colleges.var.fr/ en fournissant les justificatifs demandés : attestation de bourse nationale, RIB et copie du livret de famille.

#### Quand faire la demande?

Jusqu'au mois de janvier 2021 inclus.